



La Boissière-Ecole, le 25 juin 2024

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous souhaitons en cette fin d'année vous communiquer quelques informations, changements et dates à retenir pour la prochaine rentrée 2024-2025.

Le Conseil Municipal du 14 juin dernier a acté un certain nombre de nouveautés qui vont un peu « chambouler » les règles quant à ces inscriptions ainsi que le calcul des sommes dues au titre des services proposés en périscolaire.

L'utilisation de « monespacefamille » a été globalement un grand succès et vous a permis de gérer au plus près la présence ou non de votre enfant à la restauration scolaire. Il a facilité nos échanges et nous avons décidé d'étendre aux activités périscolaires le principe de la réservation.

Cela permettra à chaque famille :

- d'avoir une lecture aisée des conditions tarifaires qui s'appliquent,
- de gérer la présence de l'enfant au sein des structures jusqu'à trois jours avant la date retenue,
- de payer le « juste » prix en fonction de la présence réelle de son enfant au sein des structures,
- de permettre un accueil occasionnel facilité et accessible (dés lors que le dossier d'inscription a été validé),
- de disposer d'un même dossier toute la scolarité de votre enfant pour la restauration scolaire comme les structures périscolaires, seule une actualisation chaque début d'année scolaire sera nécessaire.

Pour nos équipes pédagogiques et administratives:

- de gérer au réel et de manière sécurisée la présence des enfants sur la structure ,
- d'adapter en fonction du nombre d'enfants présents les moyens humains et matériels pour toutes les activités,
- de disposer d'un dossier « famille » unique.

L'inscription pour la restauration scolaire comme pour les activités périscolaires se fera désormais et de manière dématérialisée sur le portail « monespacefamille » auquel vous êtes déjà inscrit.

Sur cet espace, vous retrouverez les grilles tarifaires et les règlements intérieurs qui s'appliquent tant sur la restauration scolaire que sur les structures périscolaires, ces documents seront également disponibles sur notre site internet.

Le dossier sur « monespacefamille » doit être complété avant le **26 juillet**. Il sera ensuite validé par les services de la mairie et cela vous permettra d'accéder aux réservations.

Pour information, le logiciel permet de faire des réservations en masse (tous les jours, certains jours) donc n'hésitez pas à utiliser cette possibilité. Il est plus facile de désinscrire que d'inscrire quand le délai est dépassé.

Comme ce fut le cas cette année, la réservation des prestations pourra intervenir jusqu'à trois jours avant la date retenue, ensuite ce n'est plus possible ni de réserver, ni d'annuler.

Le tarif de la restauration, du fait de l'augmentation des tarifs de notre prestataire, passe à 4,76 par repas soit une augmentation de 2%.

Quelques dates à retenir : début de la restauration scolaire le lundi 2 septembre 2024, **début des services périscolaires (garderie du matin et du soir) le mardi 3 septembre 2024.**

Si vous avez des questions, si vous souhaitez nous rencontrer sur ces sujets, les élus de la commune vous accueillent sur rendez-vous en appelant le 01.34.85.01.25.

Enfin, le secrétariat de Mairie reste à votre disposition et demeure ouvert tout l'été.

Dans l'attente de vous accueillir à la rentrée de septembre, nous vous souhaitons de passer un bel été !



Pour l'équipe Municipale

Anne-Françoise GAILLOT

Maire de La Boissière-école